

	Salarié Indépendant® par le Groupe AVS Gain : environ 50 %	Auto-Entrepreneur Porté® par le Groupe AVS Gain : environ 80 %	Auto-entrepreneur Gain : environ 80 %	Micro-entreprise Gain : environ 60 %	Entreprise individuelle Gain : environ 45 %	SARL - EURL Gain : environ 45 %
À combien s'élèvent les frais d'inscription ?	0 €		0 €		150 € environ	3000 €
Qui s'occupe de la gestion (comptabilité, paiement de la TVA, etc.) ?	Nous		Vous			Le comptable
Qui paie les charges sociales et fiscales ?	Nous		Vous			
Qui paie les assurances ?	Nous		Vous			
Qui paie la taxe professionnelle ?	Nous	Nous pendant deux ans	Vous			
La TVA sur les achats, m'est-elle remboursée ?	Oui	Possible	Non		Oui	Oui
Suis-je dans l'obligation de faire appel à un expert comptable ?	Non		Non		Oui	
Puis-je bénéficier des droits à la sécurité sociale ?	Oui	Oui mais bien réduits	Oui mais bien réduits			Oui
Puis-je bénéficier des droits à l'Assedic ? (Voir conditions Pôle-emploi)	Oui	Non	Non			
Puis-je bénéficier des droits à la retraite ?	Oui	Oui mais bien réduits	Oui mais bien réduits			Oui
Puis-je bénéficier des congés payés ?	Oui	Non	Non			Oui
Puis-je bénéficier de la prévoyance ?	Oui	Non	Non			Oui (sous certaines conditions)
Puis-je bénéficier du prêt 1% patronal ?	Oui	Non	Non			
Puis-je bénéficier d'une formation payée ?	Oui	Non	Non			
Puis-je bénéficier de la prime d'ancienneté ?	Oui	Non	Non			
Est-ce que mes indemnités de chômage ou mon RMI se cumule avec mon salaire ?	Oui	Oui mais bien réduits	Oui	Oui mais bien réduits		Oui
Puis-je bénéficier d'une aide financière pour les investissements ?	Paieement en 6 fois	Paieement en 6 fois	Non			Eventuellement avec votre banque
En cas de faillite, qui est responsable ?	Failite impossible	Vous	Vous			Vous (en cas de malver-sation)
En cas d'impayé, suis-je imputé sur ma rémunération ?	Non		Oui			
Si ma marge HT est de 3000 €, quel est mon gain ?	1500 €	2310 € + TVA sur achats	environ 2400 €	1800 €	1350 €	1350 €
Sous quelle forme sont remboursés les frais de déplacements ?	Frais kilométriques		Pas de remboursement		Frais réels	Frais kilométriques
Quel est le chiffre d'affaires maximum pour l'achat revente ?	-	-	80000 €	80000 €	-	-
Quel est le chiffre d'affaires maximum pour les prestations de services ?	-	Environ 50000 €	30000 €	30000 €	-	-
Quel est le taux de charge pour l'achat revente ?	50 % sur la marge HT	13 % sur la marge HT	13 % sur le chiffre d'affaires		55 % sur la marge HT	
Quel est le taux de charge pour les prestations de services ?	50 % sur la marge HT	23 % sur la marge HT	23 % sur le chiffre d'affaires		55 % sur la marge HT	
Par qui ou par quel moyen suis-je épaulé ?	25 conseillers en France, une réunion trimestrielle, un forum, un journal mensuel...		Aucun			
Qui paie et réalise mon propre site internet ?	Nous		Vous			
Qui paie les facturiers, devisiers, agendas... ?	Nous		Vous			
En cas de parrainage, ai-je droit à une prime ?	Jusqu'à 600 €	De 50 € à 400 €	Non			
Sous quelles conditions, peut-on me fournir un téléphone portable ?	Abonnement + 1H communication offerts (mensuel) + 4,32 € / heure supplémentaire.	Abonnement + 1H communication pour 10 € (mensuel) + 4,32 € / heure supplémentaire.	Abonnement + 1H communication au minimum : 25 € (mensuel) + 8 € / heure supplémentaire.			
Puis-je bénéficier de tous les avantages du réseau de secteur ?	Oui		Non			
Puis-je bénéficier de l'apport de chantier ?	Oui (BTP)	Non	Non			
Puis-je bénéficier de l'apport de mission en interim ?	Oui		Non			
Puis-je bénéficier d'une remise sur la publicité locale ?	Oui		Non			
Puis-je bénéficier du revenu garanti en cas d'arrêt ?	Oui	Non	Non			
Puis-je utiliser le nom de l'enseigne nationale ?	Oui		Non			